

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	44



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 037

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la passerelle, salle des conférences à Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 mars 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc (à partir de 18h40 au point A.3) ; Laurent LHERITIER ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; MOUTARDE Jacques (à partir de 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; ROULET Alain ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne (à partir de 19h12 au point A.6) ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; FOURNET Marie-Hélène ; DUGAUD Isabelle ; Annick BAUCULAT ; ANTON Gisèle (Suppléante Guy BRUNET)

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à Philippe ESTERELLAS ; LEGER Jean-Luc à Alain DETOLLE (jusqu'à 18h40 au point A.3) ; COLLET-DUFAYS Céline à BERTIN Valérie ; HAYEZ Marie-Françoise à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEPEIGE Monique à LEGROS Pierrette ; HANGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; TOURNIER Jacques à PRIOURET Denis ; MERIGOT Pascal à BIALOUX Claude ; CHEVREUX Laurence à DEBAENST Catherine ; COLLIN Philippe à DURAND Serge ; ROUGIER Bernard à MOINE Michel ;

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Monsieur BŒUF Jacques, MOUTARDE Jacques (jusqu'à 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) et PINLON Evelyne (jusqu'à 19h12 au point A.6)

Les grandes lignes des budgets de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ont été présentées en Débat d'Orientations Budgétaires lequel s'est tenu le 14 mars 2024.

Le budget primitif du budget principal proposé tient compte en recettes :

- Des résultats de l'exécution du budget 2023, dont la répartition a été modifiée suite à la suppression, dans les reports, du remboursement d'une partie de l'avance du budget annexe GEMAPI au budget principal (ce remboursement est inscrit en totalité en propositions nouvelles du budget annexe GEMAPI 2024) soit un article 002 Excédent reporté de **598 217,13 €**
- De quelques recettes en atténuation de charges
- Du fait de la crise sanitaire qui perdure, les recettes des services sont prévues en diminution notamment à la piscine, mais aussi à la crèche, de plus on constate une perte des recettes de ventes de matières transférées à EVOLIS (en contrepartie, il y a aussi une baisse des dépenses)
- Des données fiscales qui ont été fournies par l'État à la Communauté ces 2 dernières semaines avec notamment la revalorisation des bases des taxes foncières, très légère augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires, revalorisation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et une évolution positive de la fraction de TVA, surtout pour la part de Taxe d'habitation, une augmentation de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) qui concerne, notamment les installations photovoltaïques, mais une stagnation de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
- D'une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en base mais aussi en taux (hausse de taux proposée de 0,5%)
- D'un montant de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à +30% du montant de droit commun
- Des montants de participations et subventions maximisés dont l'aide financière de la CAF qui devient notre plus important financeur après les dotations de l'État, dont la principale dotation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'a pas encore été communiquée ; des aides de l'Europe, de la Région, du FNADT, de l'Agence de l'eau, de l'ADEME, et du Département
- Des revenus des locations qui augmentent très légèrement
- De quelques reprises sur subventions : il s'agit d'écritures d'ordre inversées par rapport aux amortissements avec des dépenses d'investissement au 139 les subventions d'investissement transférées au compte de résultat qui viennent alimenter le compte 777 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 58 296,62 €.

Le budget primitif tient compte en dépenses :

- De la bascule du traitement des ordures ménagères et du tri sélectif chez Evolis ainsi que les recettes associées, ce qui réduit de manière très importante l'article 611 prestations de service (le paiement à Evolis se fait sur le chapitre 014 => transformant la section de fonctionnement)
- Le coût du gaz diminue légèrement, mais le coût de l'électricité reste important du fait de la fin de l'amortisseur électrique
- Le budget piscine reste au-dessus du million d'euros
- Des concours financiers pour divers projets : l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (Fonds Attractivité Massif, Massif en transition, TEPOS, ingénierie)

mais aussi par l'Agence de l'eau, l'ADEME, la CAF et la MSA (prestations de service et bonus CTG convention territoriale globale).

- La mise en place d'aides aux entreprises et une aide pour les frais du Centre de Santé multisites
- D'une augmentation des travaux tous bâtiments confondus notamment ALSH Felletin et Office de tourisme d'Aubusson
- De l'augmentation du SMIC, des 5 points d'indice, du glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon et de grade), de la masse salariale en général suite aux décisions prise l'an passé de recruter, avec cependant systématiquement des recherches de financement pour ces postes, enfin de la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) et de la prime du pouvoir d'achat
- D'une augmentation de certaines contributions obligatoires et de subventions dans les charges de gestion courante, subventions à valider lors de ce Conseil
- De la création du reversement de TEOM à EVOLIS pour la prise en charge du traitement des ordures ménagères et du tri sélectif
- D'un maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts
- D'une augmentation des amortissements.

Le virement entre sections reste limité à **300 694,12 €**.

Hors restes à réaliser, les investissements projetés sont :

#### Des études :

- Fin de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui sera suivi d'une mission de suivi-animation en fonctionnement
- Poursuite des études en vue d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissement
- Une étude de faisabilité du mix énergétique avec maîtrise d'œuvre pour la piscine
- La mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de 2023 à 2026
- Des frais d'études d'une modification de PLU à Felletin ou Aubusson dans l'attente du PLUi
- La réalisation de vidéo de promotion du territoire dans le cadre de la coopération Massif central en transition mais aussi de Ville et Métiers d'art

#### Des subventions à verser en investissement au chapitre 204 :

- Les financements de la Cité de la Tapisserie en limitant à 5 000 € le fonds tapisserie, mais en accélérant le versement de 2 fois 50 000 € pour finaliser la participation à l'extension de la Cité, années 3 et 4
- Un fonds pour les aides aux entreprises, sur des investissements, équipements y compris Initiative Creuse
- Le versement d'un acompte au syndicat mixte DORSAL de 26 475 € pour la fibre, dernière tranche et le début du versement pour la vie du réseau de 42 763 €

#### Des achats et travaux :

- Des acquisitions d'ordinateurs, de mobiliers
- Des acquisitions de bacs de collecte et colonnes de tri,

- La mise en place d'un parc de récupérateurs d'eau de pluie
- Le renouvellement des lignes d'eau de la piscine
- L'achat d'une camionnette pour le service de gestion des déchets
- La conception, fourniture et pose de la signalétique de la ZI du Mont
- Des travaux de mise en sécurité du site du Thym
- Les travaux de la ZI du Mont 2023
- Des travaux d'économie d'eau dans les infrastructures communales et communautaires
- Des travaux de voirie et sur ouvrages d'art
- Les travaux de rénovation du bâtiment des ateliers intercommunaux en 2 ans

#### Déficit reporté (001)

Il faut évidemment aussi prévoir en dépenses : les restes à réaliser en dépenses (**278 546,20 €**) et le déficit reporté de la section d'investissement (**500 090,27 €**) plus important que prévu car la recette du budget annexe GEMAPI n'a pas pu être mise en report et cette recette en compte 27 pour le budget principal devait donc attendre le budget primitif pour 2024.

#### Dette

L'annuité en capital de la dette a beaucoup diminué et s'élève à environ **427 000 €**.

#### Reprises sur subventions

Il s'agit d'écritures d'ordre inversées par rapport aux amortissements avec des dépenses d'investissement au 139 les subventions d'investissement transférées au compte de résultat qui viennent alimenter le compte 777 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour **58 296,62 €**.

*Les travaux de toiture estimés à 600 000 € n'ont pas pu être inscrits ni l'achat de 2 bennes à ordures ménagères estimé à environ 500 000 €, bien que nécessaires.*

Toutes ces dépenses sont couvertes par l'excédent capitalisé, du FCTVA, des subventions (DGD, Région, Boost'ter et DETR), des avances remboursables notamment des 2 budgets annexes, une cession, et des amortissements, ainsi qu'un virement de plus de **300 694,12 €**.

Le budget détaillé est proposé dans l'annexe jointe au format M57.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2024	Recettes	BP 2024
Déficit reporté (002)		Excédent reporté (002)	598 217,13
011 Charges à caractère général	2 353 410,13	013 Atténuation de charges	25 225,00
012 Charges de personnel	3 115 036,00	70 produits des services	510 970,00
014 Atténuations de produits	3 321 133,00	73 Impôts et taxes	7 614 474,00
65 Charges de gestion courante	904 010,00	dont 731 fiscalité locale	5 060 016,00
66 Charges financières	230 000,00	74 Dotations subventions	1 377 653,00
67 Charges spécifiques	25 000,00	75 Produits de gestion courante	550 200,00
042 opérations d'ordre	485 752,50	77 Produits spécifiques	
023 Virement	300 694,12	042 Opérations d'ordre	58 296,62
TOTAL	10 735 035,75 €	TOTAL	10 735 035,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2024	Recettes	BP 2024
Déficit reporté (001)	500 090,27	021 Virement	300 694,12
20 Immobilisations incorp	77 140,00	024 Cessions	45 000,00
204 Subventions versées	239 238,00	10 Dotations fonds divers	135 000,00
21 Immobilisations corp	287 613,00	1068 Excédent capitalisé	553 602,99
23 Immobilisations en cours	509 205,00	13 Subventions reçues	331 116,00
165 dépôts et cautionnements	1 000,00	165 dépôts et cautionnements	1 000,00
16 Emprunts	427 000,00	16 Emprunts	39 000,00
27 Immobilisations financières	1 000,00	27 Autres immo financières	272 930,00
040 Opérations d'ordre	58 296,62	040 Opérations d'ordre	475 752,50
Restes à réaliser	278 546,20	Restes à réaliser	225 033,48
TOTAL	2 379 129,09 €	TOTAL	2 379 129,09 €

CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 POUR : 44  
 Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- De valider le projet de budget primitif du budget principal pour 2024 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré le 11 avril 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
 PUBLIEE le



Valérie BERTIN,  
 Présidente

